

Kinésithérapeute sportif

Le kinésithérapeute du sport est présent soit sur le terrain, soit dans son cabinet ou dans son service. Sur le terrain, il participe à la préparation musculaire du sportif, à l'échauffement. Il peut pratiquer des soins avant et/ou après l'effort physique. Il veille sur la santé des athlètes. Dans son cabinet, grâce à ses connaissances, il peut établir des diagnostics plus spécifiques. Il va chercher le cœur du problème au sein de la chaîne musculaire.

Spécificités du métier / Compétences requises :

- Travail au sein d'équipements sportifs ou dans un cabinet ou un hôpital,
- Déplacements possibles dans le cadre de manifestations sportives d'une ou plusieurs journées,
- Horaires irréguliers,
- Doit connaître la pratique sportive,
- Rôle de conseils.

Les formations qui mènent à ce métier :

- Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute dont une formation spécifique apportant des connaissances propres aux sports.

Conditions d'accès :

Les candidats doivent avoir obtenu le baccalauréat et doivent suivre une année de fac de médecine afin de préparer le concours pour pouvoir entrer dans une école de kinésithérapeute.

Où vous renseigner ?

Sur le site de la société française des masseurs kinésithérapeutes du sport : www.kinedusport.fr

Auprès des facs de médecine.